

BULLETIN D'INSCRIPTION COURSES LA VIRADE DE MIOS



Dimanche 27 septembre 2015

En ligne sur le site : www.ville-mios.fr



A adresser à : Mairie de Mios : Place du 11 Novembre - 33380 Mios

Accompagné :
de la copie de la licence (non licencié FFA)
ou d'un certificat médical justifiant le droit de participer à une course à pied **en compétition**
(voir article 2 du règlement consultable sur www.uagm-athle.com ou sur la brochure)

du chèque d'engagement libellé à l'ordre de « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE – MIOS ».

Contact Organisation : 0622843291 ou 0686405535

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nationalité : _____

N° de licence FFA : _____

CLUB : _____

Masculin	☐	Non licencié	☐
Féminin	☐	Licencié UFOLEP	☐
UAGM / Sponsor	☐	Licencié UNSS/UGSEL	☐
Handisport Debout	☐	Licencié FFCO/FFPM/FF Tri	☐

N° Dossard

Réservé à l'organisation

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE _____ MAIL : _____ @ _____

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles pourront être effectués à tout moment durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En outre des contrôles antidopage pourront être effectués à l'arrivée sur des concurrents désignés par la FFA.

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance auprès du cabinet « Fontaine-Bertel Agent général AXA » couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée qui prête son concours à l'organisation (salariés, bénévoles). Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

L'organisation rappelle aux concurrents l'intérêt qu'ils ont à souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L. 321-4 du code du sport).

Epreuves	Cocher la Course choisie	Droits d'inscription *		Heure de Départ	Distance **	Catégories autorisées
		A l'avance	Sur place			
7,2 km Virade de Mios	☐	10,00 €	13,00 €	9h15	7,2 km	A partir de cadet M/F
14,5 km Virade de Mios	☐	15,00 €	18,00 €	10h15	14,5 km	A partir de cadet M/F
2.6 km Virade de Mios	☐		5€/adulte+2€/enfant	14h15	2,6 km	A partir de benjamin M/F
450 m Virade de Mios	☐		Don libre	15h15	450 m	Ecole athlétisme+poussin M/F

*Clôture des pré-inscriptions le vendredi 18 septembre 2015.

** En cas d'imprévu indépendant de notre volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

Rappel : distances maximales autorisées par catégories d'âge (au 31 décembre) :

Poussins: 1,5 km	Benjamins: 3 km	Minimes: 5 km	Cadets: 15 km	Juniors: 25 km	Espoirs/Seniors/Vétérans : illimité
10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18-19 ans	20 ans et plus

Le retrait des dossards aura lieu le jour de la course. Il devra être porté sur le ventre, sponsor visible. Prévoyez vos épingles.

Une pièce d'identité sera demandée. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué 15 jours avant la course sauf sur présentation d'un certificat médical.

Je reconnais avoir lu le règlement et l'accepter.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ATHLETE

ou du représentant légal avec ses nom et prénom pour les mineurs